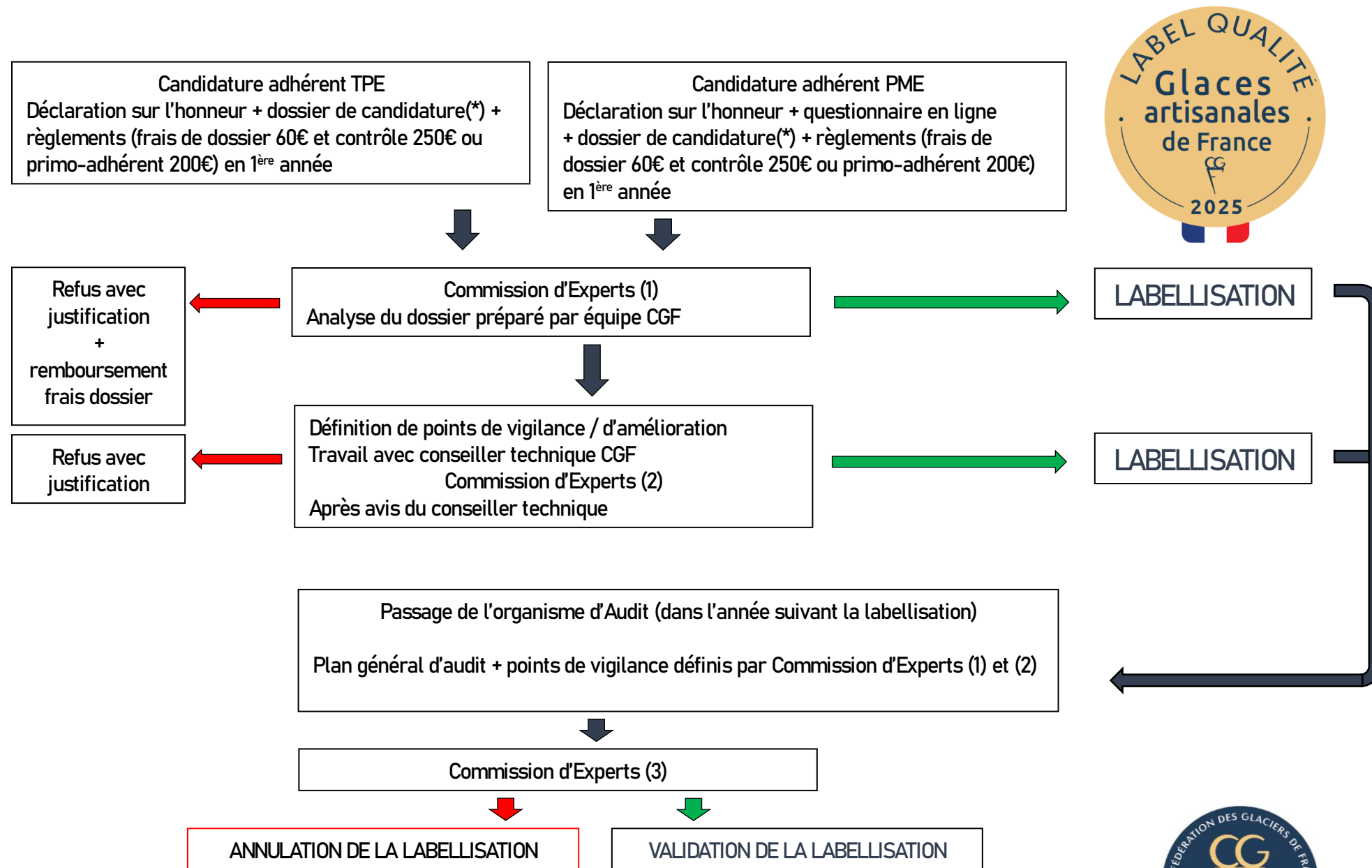


# Label « Glaces Artisanales de France » - Modus Operandi



(\*) le dossier de candidature est constitué des pièces justificatives listées dans le cahier des charges

# Label « Glaces Artisanales de France » - Modus Operandi

Le candidat TPE renvoie sa déclaration sur l'honneur + dossier complet(\*) avec pièces justificatives demandées + règlements à la Confédération des Glaciers de France par mail (ou courrier RAR).

Le candidat PME ou B2B remplit le questionnaire EN LIGNE + déclaration sur l'honneur + dossier complet(\*) avec pièces justificatives demandées + règlements à la Confédération des Glaciers de France par mail (ou courrier RAR).

La Confédération des Glaciers de France reçoit les dossiers, relance si besoin le candidat sur tel ou tel point ou demande des précisions, prépare le dossier pour la Commission.

La Commission d'Experts (1) analyse ce dossier en toute objectivité avec DISCERNEMENT et BIENVEILLANCE.

- Si le candidat ne remplit pas la majeure partie des exigences du cahier des charges : élimination + remb. frais dossier
- Si le candidat est en conformité avec le cahier des charges : LABELLISATION
- Si le candidat est limite, avec le discernement de la Commission, il peut continuer à concourir après un travail de mise en conformité ou d'attention sur des points de vigilance définis avec un Expert référent de la Commission. A l'issue de ce travail et avec l'avis de l'expert référent, la Commission d'Experts (2) décide : LABELLISATION ou élimination

Audit de l'Organisme Certificateur (dans l'année qui suit la labellisation) : lors du travail effectué par la Commission, il aura été défini pour chaque dossier les points précis du dossier à vérifier lors de l'audit.

Commission finale d'Experts (3) : à la lecture du rapport d'audit, validation ou invalidation de la LABELLISATION en cours

2 SESSIONS par an

Au printemps : de janvier à avril - A l'automne : de septembre à décembre

Début des candidatures : 13/01/2025

Labellisation sous 2 mois maximum pour les candidatures reçues



(\*) le dossier de candidature est constitué des pièces justificatives listées dans le cahier des charges

